

ATOUT FRANCE - MISE EN CONCURRENCE "VIDEOS PALACES DE FRANCE 2018"

publiée le 12 juin 2018 sur le site <http://atout-france.fr/services/marches-publics>

Questions				Réponse(s) de Atout France
N°	Date	Sujet	Détail	
1	13/06/2018	Chapitre 6 Budget	"La partie "Tournages (équipes, matériel, frais de déplacement)" comprend-elle les frais de logement et restauration de l'équipe de tournage ? "	la partie "frais de déplacement" intègre les frais de transport, de logement et de restauration.
2	13/06/2018	5.1.1 Formats des vidéos	"Pouvez-vous me confirmer que vous souhaitez bien 3 formats de 1'30 comprenant pour chaque format 3 palaces, soit un total de 3 vidéos de 1'30 illustrant 9 Palaces ? Vous précisez "jusqu'à 3 Palaces par vidéo" est-ce que cela signifie qu'il peut y en avoir moins de 3 par vidéo ? En effet, cela aura une incidence non négligeable sur la logistique et le budget."	Trois vidéos de 1'30 avec jusqu'à 3 palaces visiblent par vidéo. Aujourd'hui le nombre de palaces à intégrer est de 8 pour ces 3 vidéos. Un 9ème palace pourra être ajouté à cette liste le cas échéant. Sinon une des 3 vidéos n'intégrera que 2 palaces. Dans ce cas, dans le budget, il convient de détailler 2 options : tournage sur 8 palaces et tournage sur 9 palaces.
3	13/06/2018	5.1.1 Formats des vidéos	"Pouvez-vous me confirmer que l'accompagnement rédactionnel doit se faire uniquement sur les trois formats de 1'30, soit la rédaction de 3 textes ?"	L'accompagneent rédactionnel consiste à : 1 feuillet par vidéo (soit 3 feuillets) 1 kit social média (soit 3 posts, un par vidéo)
4	13/06/2018	4.3 Les messages et valeurs véhiculés par les vidéos	"Dans le paragraphe 4.3, vous évoquez la réalisation d'interviews "donnant la parole aux talents de l'établissement" et devant ponctuer les vidéos. À contrario dans le paragraphe 5.1.3, vous évoquez que "les passages avec interviews et sous-titrages doivent être limités". Les interviews ou prises de parole doivent-elles être une obligation dans la réalisation ou à l'appréciation de l'agence en charge de la réalisation ? "	Ce point est laissé à l'appréciation de l'agence. Sont envisageables : un format interview, une voix off fil rouge, une prise de parole brève, ou des mots clés, voire une absence totale d'intervention vocale selon le parti-pris de l'agence. Quel que soit ce parti-pris, les vidéos doivent "raconter une histoire". Elles doivent exprimer les notions "d'humain et de savoir faire" avec ou sans interventions vocales.
5	19/06/2018	Date présentation des offres		Dans le cadre de la consultation pour les vidéos « Palaces de France », j'ai le plaisir de vous informer que nous avons retenu la date du 12 juillet pour une présentation finale des offres par les agences candidates. Le cas échéant nous pourrions vous convoquer sur un créneau d'environ 30 min le 12 juillet entre 10h00 et 13h00.
6				
7				
8				
9				
10				